DLP 19-9-94-03546

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 9

11 AVRIL 1990

COLZA	:	Traitement Sclerotinia pour les colzas les plus précoces.
MAIS	:	Désherbage.
CEREALES	:	Continuez à protéger les céréales ayant atteint le stade "2 noeuds".
POIS	:	Fontes de semis : dégâts importants en Eure et Loir. Fiche couleur "Maladies Pois Protéagineux".

- COLZA -

RAVAGEURS : CHARANCON DES SILIQUES

Les premières observations ont été enregistrées en Champagne Berrichonne et Boischaut Nord (Indre) ainsi que dans l'Est du Loiret. Cet insecte cause des dégâts à partir du stade G_2-G_3 (1ères siliques à 4 cm).

Nous rappelons que l'efficacité des insecticides, notamment des pyréthrinoïdes autorisés sur charançons des siliques, est limitée à 3 jours lorsqu'ils sont appliqués à compter du stade F_1 (1ères fleurs ouvertes). On a donc intérêt à placer le traitement le plus près possible du seuil d'intervention fixé à 1 charançon pour 2 plantes, l'objectif étant de limiter le nombre de siliques avec piqûres de pontes.

Intervenez seulement quand vous observez 1 charançon pour 2 plantes.

MALADIES : SCLEROTINIA

Si la chute des pétales est bien amorcée, préférez un produit à action légèrement curative du type SUMISCLEX, RONILAN.

Remarque : éviter tout mélange pyréthrinoïde inhibiteur des stérols sur colza en fleurs (voir précédent bulletin).

Complément sur efficacité Alternaria : se référer à la fiche technique du colza au printemps. CALIDAN (3 l) : bonne efficacité. HORIZON (1 l) : très bonne efficacité. IMPACT R (1,25 l) : efficacité moyenne à bonne.

- MAIS -

DESHERBAGE :

L'atrazine : employez-la désormais avec modération

La teneur maximale fixée par Bruxelles pour l'eau potable est de 0,0001 milligramme par litre de tous produits phytosanitaires (remarque : la concentration maximale acceptable pour les nitrates est de 50 mg/l).

La teneur acceptable dans l'eau potable fixée par l'Office Mondial de la Santé est de 0,002 milligramme pour l'atrazine. Les teneurs fixées par l'OMS tiennent compte de la toxicité du produit.

Bien que relativement peu soluble, l'atrazine peut migrer dans les nappes phréatiques superficielles. Elle a été détectée quelquefois dans certaines nappes de surface.

Les agriculteurs, bien sûr, ne sont pas les seuls responsables de cette pollution. En effet, les doses qu'ils appliquent sont beaucoup plus faibles que celles utilisées par la SNCF ou les collectivités locales. Mais tout utilisateur doit s'efforcer de limiter le risque de pollution des nappes. Aussi, il est préférable de limiter la dose maximale à 1 500 g de m.a. par ha (soit généralement 3 kg de produit formulé) ou d'employer de préférence des spécialités associant l'atrazine à une ou plusieurs autres matières actives.

Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant : A. S... - CPPAP N° 530 AD - ISSN 0752.4029 - © SRPV 1990. T... reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation.

Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 190 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



P21

Dans certains pays de la CEE (Italie, Allemagne) ainsi qu'en Suisse et en Autriche, l'atrazine est déjà contingentée (exemple : en Allemagne au maximum 1 kg m.a./ha/saison ; elle sera interdite le 10 Octobre 1990. Elle l'est déjà en Hollande depuis le 1er Janvier de cette année).

QUELQUES CONSEILS DE DESHERBAGE :

Le traitement de base est un traitement de présemis prélevée. Il s'adresse à de nombreuses mauvaises herbes dont la concurrence est très vite préjudiciable au maïs.

Les traitements complémentaires de post-levée viseront essentiellement la flore résistante (Amaranthes, Morelles, Chénopodes, Renouées).

- Désherbage présemis-prélevée :

Les produits de présemis existants sont pour la plupart à base d'atrazine , simazine, EPTC, alachlore ou métolachlor.

Pour avoir une efficacité sur le spectre le plus large de mauvaises herbes, il est conseillé de rajouter de l'atrazine aux spécialités qui n'en contiennent pas (cf dépliant des produits joint au précédent envoi). Cette stratégie sera peut-être à revoir à l'avenir.

Tenez compte de la dose employée en présemis-prélevée si vous intervenez en postlevée avec un produit contenant aussi de l'atrazine.

- Désherbage de postlevée - Quelques nouveautés :

* Antidicotylédones actifs sur dicotylédones résistantes ou non aux atrazines :

- BINEX M : association de pyridate (40 %), matière active du LENTAGRAN, avec du thifensulfuron méthyl (0,54 %). Il est homologué à la dose de 1,5 kg/ha.

A noter une bonne efficacité sur Renouée des oiseaux, Renouée persicaire, Morelle. Une insuffisance sur Chénopode. Un manque de sélectivité parfois (décolorations passagères).

- BROPYR : association de pyridate (30 %) et bromoxynil ester (10 %). Il est homologué à la dose de 2 kg/ha.

Bonne efficacité sur Morelle (à confirmer), médiocre sur Renouée persicaire. Insuffisante sur Chénopode et Renouée liseron.

- TAQUILAN : association de dicamba (10 %) et bromoxynil (20 %). Il est homologué à la dose de 2 l/ha.

Intéressant sur Renouée des oiseaux et Morelle. Lacunes sur Chénopode et Renouée persicaire. Efficacité intéressante sur Liseron des haies due au dicamba. Un manque de sélectivité (brûlures), il doit être utilisé sur des maïs ne dépassant pas "6 feuilles".

* Antidicotylédones - Antigraminées :

- TRISTAR : association d'alachlore (21 %), d'atrazine (10 %) et de pyridate (12,5 %). Il est homologué à la dose de 3 kg/ha.

Bonne efficacité sur dicotylédones avec une petite efficacité sur Liseron. Faible sur Panic dans les conditions d'essai de cette année.

- POIS -

FONTES DE SEMIS :

De nombreux dégâts sont observés (Eure et Loir, Loiret) sur des parcelles ayant reçu des semences de ferme.

SYMPTOMES OBSERVES : Les pieds flétrissent sans symptômes aériens. En les déterrant, on observe une pourriture sèche à la base de la tige de couleur brune à rosé. Au niveau de la semence, souvent on retrouve des microsclérotes noirs aplatis sur le tégument de la graine qui pourrit. Il se révèle que ce sont des sclérotes de **Botrytis**. Les Pythium et Fusarium sont les premiers agents responsables de ces fontes de semis. Des isolements au laboratoire sont en cours.

PRECONISATION : **Aucune lutte n'est envisageable actuellement.** Ces fontes de semis sont imputables vraisemblablement à des semences de mauvaise qualité mal protégées par le traitement de semences.

- CEREALES -

Peu d'évolution des maladies.

Soyez vigilant sur les blés irrigués. Le Piétin-verse et les Septorioses peuvent se développer rapidement.

** ** **

FICHE PHYTOSANITAIRE



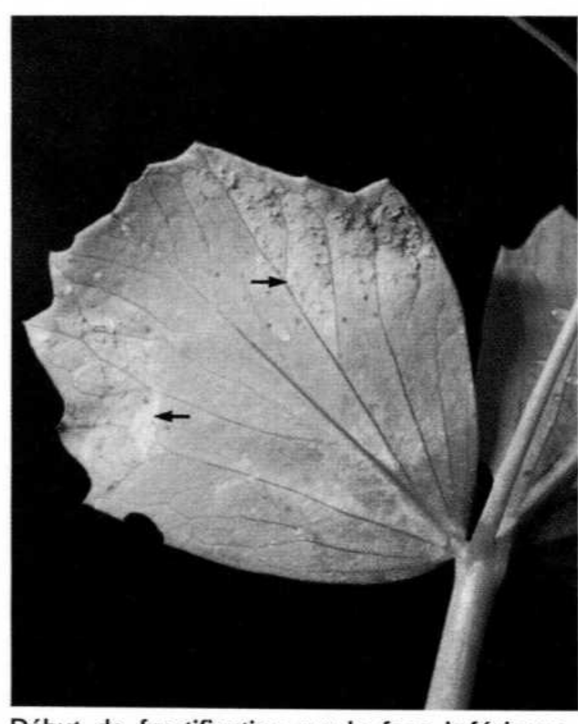
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

MALADIES DU POIS PROTÉAGINEUX

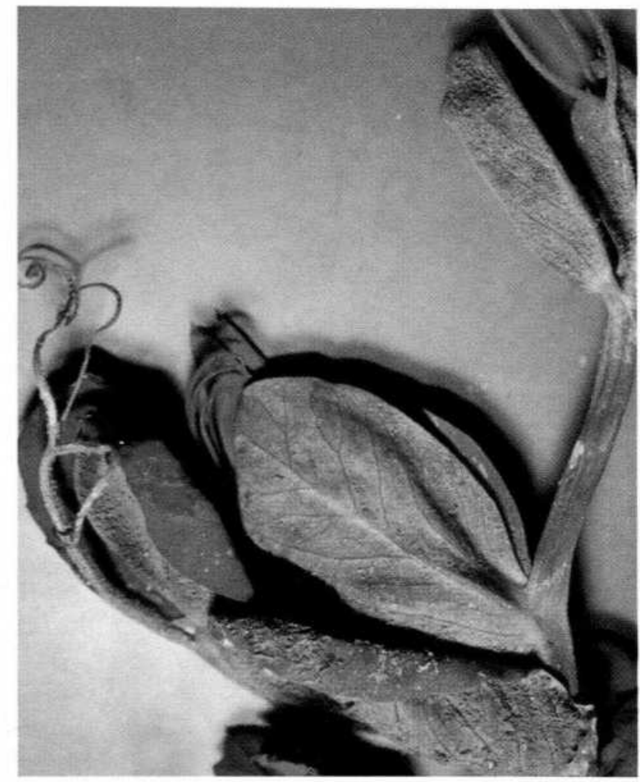
Mildiou



Face supérieure d'une foliole : symptôme en «tache d'huile»



Début de fructification sur la face inférieure



Fructification sur feuilles âgées et pousse

Oïdium



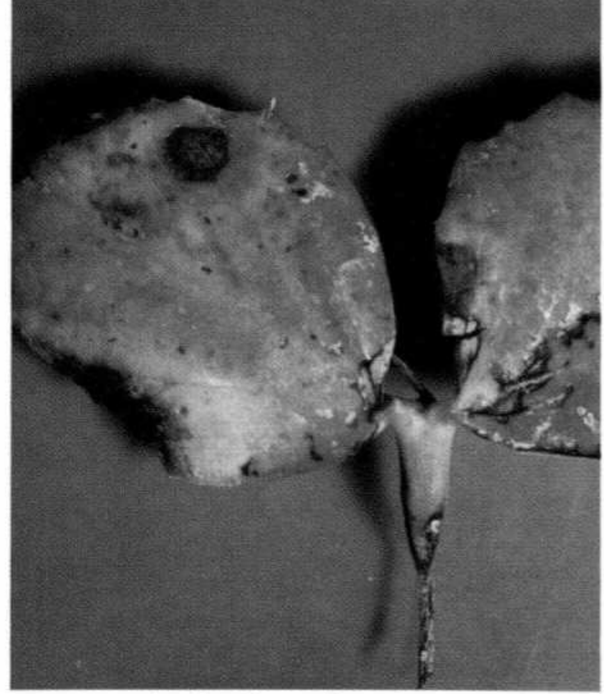
Attaque généralisée en phase de grossissement des gousses

Botrytis

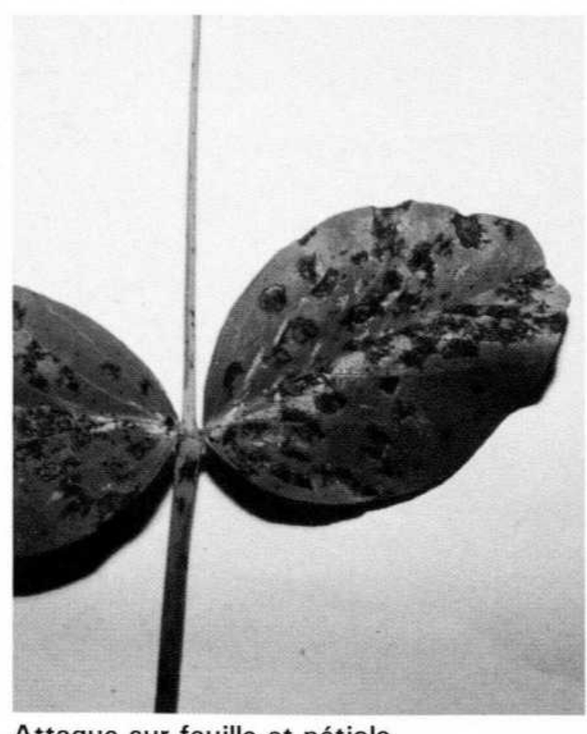


Dégâts sur jeune gousse et destruction de fleur

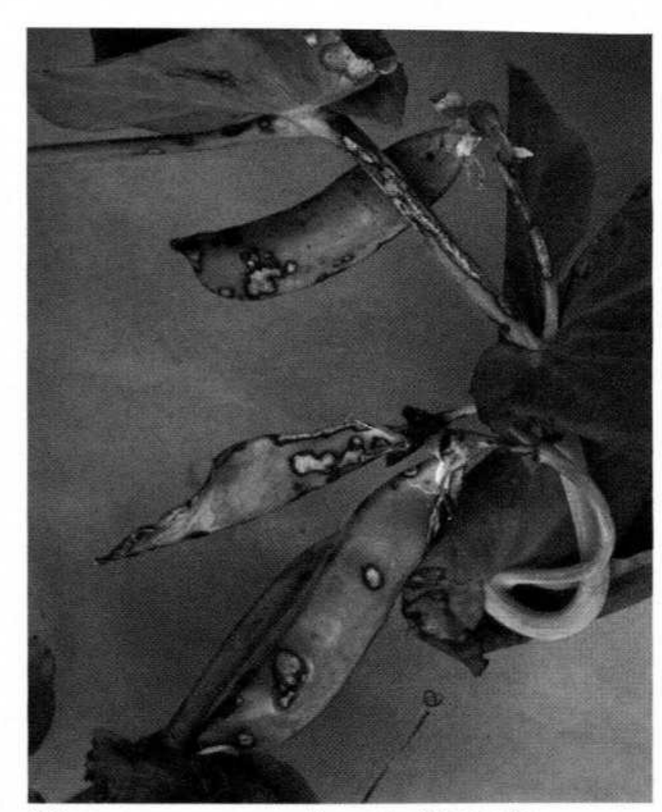
Anthracnose



Infection primaire d'une plantule à partir du sol



Attaque sur feuille et pétiole



Attaque sur gousse, tige et pédoncule

limoges, centre impression

P22